

Mauvais jeu de mot : à propos de la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Comment se ruiner vite et bien

De petites bêtes qui rapportent gros

Parues dans la revue belge UFIDEC, ces réflexions sont valables pour notre pays aussi, les mêmes petites annonces sévissant également chez nous...

Les distributeurs automatiques vous laissent perplexe et le travail de bureau ne vous intéresse pas. Par contre, l'élevage vous a toujours passionné. Vous souhaitez toutefoix joindre l'utile à l'agréable : vous assurer des rentrées supplémentaires en exerçant votre passe-temps favori.

Depuis peu, c'est chose facile. Vous remplissez d'ailleurs toutes les conditions : une chambre, un grenier ou une grange.

Mais qu'allez-vous élever ? Des souris blanches, des cobayes, des lapins ou des poules pondeuses ?

Rien de tout cela. Des bêtes qui n'exigent aucune connaissance spéciale et dont les frais d'entretien sont minimes. Des animaux nocturnes, aimables, très propres, vivant de graines préparées, de foin et d'eau potable. Une paille ! Des bestioles dont la fourrure est l'une des plus chères au monde puisqu'elle se vend plus de 200 francs pièce. Des chinchillas.

Lorsque vous saurez, en outre, que l'accroissement annuel est de l'ordre de six petits par chinchilla femelle, vous en connaîtrez suffisamment pour vous lancer dans un élevage très lucratif. C'est du moins ce que prétendent les vendeurs. Car, les acheteurs ne semblent pas partager leur avis.

Voyez plutôt ce que nous écrit un heureux éleveur : « N'a-t-on jamais attiré votre attention sur les publicités concernant l'élevage

des chinchillas ? Pour ma part, je considère ces annonces comme la tromperie du moment. Je pourrais vous montrer les griffonnages mirifiques qui m'ont incité à acheter des chinchillas. Après trois ans, avec quatre femelles et un mâle, je pouvais obtenir un capital de 20 000 francs (pour un capital de départ de 3000 francs). Depuis le 20 juin 1967 après avoir acheté quatre femelles et un mâle je devrais être en possession de 24 jeunes... j'en ai deux. De plus, on vous fait remarquer que les chinchillas sont originaires des Andes et peuvent par conséquent supporter les grands froids. Mais quelque temps après vous recevez une lettre ainsi rédigée :

« Nous nous trouvons au seuil de l'hiver, il est nécessaire qu'une température de 16° à 22° Celsius règne dans votre local d'élevage. »

Heureux celui qui, comme moi, a pu disposer d'un chauffage central pour installer un radiateur dans une chambre, une grange ou un grenier !

Enfin on vous signale que ces animaux coûtent en nourriture moins de 10 centimes par jour. En moins d'un an j'en suis déjà à 375 francs pour cinq adultes et deux petits. On est loin des 10 centimes. Et je pourrais continuer...

Réd. : nous avons converti les francs belges en francs suisses.

Mauvais jeu de mot

A propos de la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux

Le Département fédéral de l'intérieur a soumis aux gouvernements cantonaux et aux organisations intéressées, pour avis, l'avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution. Cette loi élaborée par une commission d'experts, doit remplacer la loi fédérale de 1955, actuellement en vigueur.

Cet avant-projet contient notamment des innovations délimitant plus clairement les tâches dévolues aux autorités fédérales, cantonales, et communales, et des règles à observer par le citoyen.

Ces règles concernent le citoyen, sans préciser, bien entendu, tant cela va de soi, que le terme de citoyen est ici employé dans son sens général, comprenant la citoyenne.

La votation, elle, et jusqu'à nouvel avis, sera l'affaire du citoyen, pris dans son sens particulier, à l'exclusion de la citoyenne.

Une fois de plus on constate le ridicule de la situation de la Suisse en matière de droits politiques. D'un côté, la protection des eaux concerne spécialement les femmes (voir article jouxtant cet encadré), d'un autre, il n'est plus du tout leur affaire. Compréhensible pour ça.

H. N.-R.

Notre responsabilité dans la pollution des eaux

Comme au désert, les points d'eau ont toujours attiré les populations du globe, lesquelles ont construit, à proximité, leurs maisons et leurs fabriques. L'auto-épuration de ces points d'eau, c'est-à-dire leurs moyens naturels d'assainissement, ne suffisant plus ; des lacs comme le « bleu Léman » se sont peuplés de corps étrangers indésirables, si bien que, en de nombreux endroits — là où le poisson crève ! — toute baignade humaine est interdite.

Les lois

Sur le plan suisse il y a des lois fédérales très précises qui obligent toute entreprise industrielle à traiter elle-même ses eaux résiduelles et toutes les communes à installer des stations d'épuration. Dans ce domaine, c'est Genève qui a la palme, car elle est équipée à 100 %, les stations communales d'autres cantons ne pouvant traiter qu'une partie seulement des eaux locales.

Les faits

La loi n'a pas toujours été appliquée, pour des raisons politiques et de gros sous, nous mettant ainsi en retard sur d'autres pays. Les lacs suisses sont tellement pollués qu'ils ont fini par devenir presque irrécupérables, c'est-à-dire qu'il leur faudrait de longues années d'épuration pour redevenir des lacs dignes de ce nom. En effet, en Allemagne, on a constaté qu'à partir du jour où l'on cesserait de le polluer, il faudrait à un petit lac, très inférieur aux dimensions des nôtres, pas moins de trente années pour retrouver son équilibre et sa pureté !

Il est vrai que les nouveaux polluants qui ont fait leur apparition ces dernières années, c'est-à-dire en 1948-49, ont précipité le processus conjointement avec l'augmentation de la population. Ce sont surtout les produits détergents pour la lessive et la vaisselle qui ont achevé de gâter le Léman, le lac de Zurich étant déjà malade avant la guerre.

Les fautifs : la motorisation

Si l'on voulait épurer nos lacs avec méthode, il faudrait commencer par empêcher la vidange des canots à moteur et de tous les bateaux qui déversent leurs huiles un peu partout. Si le fameux canal du Rhône au Rhin devenait une réalité, à quel taux de pollution supplémentaire ne devrait-on pas s'attendre ? Car nous savons qu'il suffit d'un seul litre de mazout pour faire un million de litres d'eau endommagée.

... les automobiles surtout

On compte qu'annuellement 30 000 véhicules à moteur s'en vont au rebut. Et quand on sait combien nombreux sont les cimetières d'autos, on se représentera sans peine toutes les voitures baignant à mi-roue dans les flaques et menaçant les nappes souterraines. Car il ne faut pas se faire trop d'illusions : même si le règlement veut que nos vieux tacots soient vidangés, ils ne le sont pas toujours, et c'est encore trop souvent que les nappes phréatiques sont polluées par l'huile qui s'infiltre dans le sol.

Evidemment, le mal ira en empirant, le parc automobile étant en continuelle extension.

... nos industriels

Le Valais industriel, agricole et touristique, lui, par exemple, a très peu fait pour l'épuration. Il envoie dans le Rhône, qui les envoie à son tour au « bleu » Léman, des tas de déchets venant non seulement de fabriques, mais aussi des entreprises agricoles qui jettent légumes et fruits pourris dont elles n'ont pu assurer l'écoulement. Il est vrai que, par ses turbulences, le Rhône s'oxygène lui-même. Mais cette auto-épuration est loin d'être suffisante.

... nos lessives et l'expansion démographique

Dans le lac, la présence de certains détergents, provenant de « lessives » qu'on croyait d'abord inoffensives et innocentes, mais qui contiennent nitrates et phosphates, aurait le pouvoir de faire croître une algue qui absorbe tout l'oxygène utile. Les déchets végétaux ne peuvent alors plus être « digérés », c'est-à-dire que, transformés en minéraux, ils tombent au fond sous forme de déchets putrides dégageant un gaz qui serait cause de l'état actuel déplorable de nos lacs. Celui-ci empire d'année en année avec tous ces produits nocifs (détergents, mazout, engrais, purin, bas et tissus jetés dans les W.-C.), dont l'augmentation est liée à la poussée démographique, auxquels viennent s'ajouter l'accroissement des déjections humaines. Le déchet des eaux usées domestiques représente les 80 % de la pollution.

Le lundi, par exemple, l'eau de nos lacs est particulièrement chargée de produits pernicieux, car les ménagères font leur « grande lessive », la famille s'étant singulièrement salie pendant le week-end, au cours des promenades à la campagne où l'on a beaucoup transpiré.

... et la France voisine

On a vu que la ville de Genève était la mieux équipée contre la pollution. A Lausanne, on vient également à bout des saletés aquatiques, car le chef-lieu vaudois a été doté d'une station-pilote remarquable, celle de Vidy, qui coûte de 7 à 8 francs par habitant et par année et dont la construction est revenue à un peu plus de 100 francs par habitant. Cette station traite les eaux résiduelles de 220 000 Lausannois et habitants de communes voisines et sera capable de contenir encore tout le monde quand la population du chef-lieu vaudois et de la région aura atteint 440 000 âmes (pour l'instant, Lausanne en compte 135 000).

Il a fallu engager des pourparlers avec la France qui, elle, n'épure pas les eaux qu'elle envoie dans le Léman, ce qui fait que nous lui envoyons, par Genève, de la belle eau alors qu'elle souille notre lac (tourisme, agriculture, motorisation).

Que peut-on faire ?

En ce qui concerne notre petit coin helvétique, et en attendant que nos gentils voisins français épurent à leur tour, puisque nos eaux sont encore capables de digérer les résidus il ne faut pas

que nous leur occasionnions une indigestion en augmentant encore le degré de pollution. Aussi les ménagères devraient-elles s'habituer à ne pas gaspiller leurs produits de lavage en multipliant les petites lessives. Celles-ci devraient, au contraire, être « sérieuses ». Une lessive par semaine devrait suffire. Nos lacs profiteraient alors de ces six jours de repos hebdomadaires pour se purifier.

Cette habitude que prendront les ménagères de penser ainsi aux eaux de notre beau pays devra d'ailleurs être inculquée également aux enfants, auxquels il sera interdit de jeter n'importe quoi dans les éviers, les W.-C., les cours d'eau et les lacs. Un peuple peut s'éduquer, et les générations futures seront les premières bénéficiaires des mesures d'hygiène prises aujourd'hui.

Si chacun y mettait du sien, et si toutes les communes créaient leur station d'épuration, nos eaux seraient sauvées.

Que demande-t-on à une station d'épuration ?

Les stations qui traitent les eaux devraient posséder trois secteurs :

1. Un secteur d'épuration mécanique, chargé de ce qu'on appelle le dégrillage et qui consiste à retirer au râteau, ou plutôt à la « grille », tous les déchets de plus d'un demi-centimètre cube. Ce secteur comprend : le dégrillage (les plus gros déchets vont à l'usine d'incinération des ordures ménagères), le dessablage (le sable est évacué vers la décharge publique), le décanutage des boues primaires et leur pompage vers la déshydratation, et enfin le pressage des boues flottantes.

2. Un secteur d'épuration biologique, où ce qu'on a ramassé au cours de l'opération de dégrillage est cultivé pour activer l'eau et lui redonner sa faculté de digérer. Des décanteurs secondaires récupèrent alors les boues activées qui ont épuré biologiquement les eaux (pures, désormais, à 90 %) avant de les abandonner à la déshydratation pour leur incinération (le compostage ne convenant qu'aux petites stations dont les boues sont minimes).

3. Un secteur d'épuration chimique, qui n'existe pas encore actuellement partout. Là seront neutralisés les phosphates et les nitrates.

Quand l'eau a passé dans ces trois secteurs, on peut dire qu'elle est très près d'être convenable.

Ce n'est pas demander le Pérou de l'exiger de telles installations. Celles de Vidy, par exemple, sont un modèle du genre puisque non seulement les secteurs y sont merveilleusement perfectionnés, mais encore, d'une part, l'eau traitée va refroidir les installations du four d'incinération des boues déshydratées et, d'autre part, l'énergie thermique est utilisée pour les besoins de la station en chauffage et en électricité, tandis que l'on cherche encore à utiliser les cendres restantes dans l'industrie... C'est qu'on ne veut rien laisser perdre, et c'est très bien ainsi.

Mais ce serait encore mieux si tous les ménages de notre pays acceptaient d'être les premières stations d'épuration suisses...

L'Helvétie.